

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six le 30 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy LAFOREST, Maire.

Présents : Mmes & Mrs. LAFOREST – LE MOUËL – ANDRÉ – DROUIN – LEDOUX – MARCHAND – PAPILLON – LAHITTE – GRIMAULT – LEPLUS – DARGOS – SMUTEK – BLOYS – FORRIERE – SALINGUE – HAPPIETTE – GEERINCK

Absent (s) (es) : Néant

Absent (s) (es) excusé (s) (es) : Mme MANNAPIN, M. DESMET

Pouvoir(s) : Mme MANNAPIN à M. LAFOREST
M. DESMET à M. LE MOUËL

M. Jonathan BLOYS a été nommé *secrétaire de séance*

Délibération N° 32/2026 : AJOUT D'UNE QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ✓ **D'AJOUTER** cette question à l'ordre du jour (canicule : activation du Plan Communal de Sauvegarde) de la séance du conseil municipal de ce jour ;
- ✓ **DE DÉLIBÉRER** sur ce point après la dernière question inscrite à l'ordre du jour ;
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Délibération N° 33/2026 : RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (Pour : 17 (M. LAFOREST, M. LE MOUËL, Mme ANDRÉ, M. DROUIN, Mme LEDOUX, Mme MARCHAND, Mme PAPILLON, M. LAHITTE, Mme GRIMAULT, Mme MANNAPIN, M. DESMET, M. LEPLUS, M. DARGOS, Mme SMUTEK, M. BLOYS, Mme FORRIÈRE, Mme HAPPIETTE), Abstention : 0, Contre : 2 (M. SALINGUE, M. GEERINCK)), décide :

- ✓ **D'ADOPTER** le règlement intérieur présenté ;
- ✓ **DE LE TRANSMETTRE** à tous les conseillers municipaux suite au retour du contrôle de légalité ;
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Délibération N° 34/2026 : DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (C.L.E.C.T.)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ✓ **DE DÉSIGNER** parmi les membres du conseil municipal :

Un membre titulaire	Un membre suppléant
M. LAFOREST Guy	Mme ANDRÉ A.

- ✓ **DE TRANSMETTRE** le résultat des élections à la Communauté de Communes Thelloise ;
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Délibération N° 35/2026 : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS PRÉALABLES DE NOUVELLE INSTALLATION DE REMPLACEMENT, DE MODIFICATION D'UN DISPOSITIF OU D'UN MATÉRIEL SUPPORTANT UNE ENSEIGNE, PRÉENSEIGNE OU PUBLICITÉ

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ✓ **D'ADHÉRER** au service commun d'instruction des autorisations préalables de nouvelle installation, de remplacement, de modification d'un dispositif ou d'un matériel supportant une enseigne, préenseigne ou publicité ;
- ✓ **D'APPROUVER** la convention qui précise notamment les modalités de fonctionnement et les rôles et obligations respectifs de la Communauté de Communes Thelloise ;
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Délibération N° 36/2026 : PERSONNEL COMMUNAL : CRÉATION DE POSTE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ✓ **DE CRÉER** le poste au grade d'attaché principal à temps plein (39 heures avec 23 jours de R.T.T. annuels ;
- ✓ **DE RETENIR** que la date d'effet pour la nomination sera le 1er août 2026 ;
- ✓ **DE MODIFIER** en conséquence le tableau des effectifs du personnel communal ;
- ✓ **D'EFFECTUER** la déclaration de vacance d'emploi sur le site du Centre de Gestion de l'Oise ;
- ✓ **D'INSCRIRE** les crédits correspondants au budget primitif 2026 au chapitre 012 ;
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Délibération N° 37/2026 : EMPRUNT 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ✓ **DE RETENIR** la proposition de renouvellement de la ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole ;
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire à signer le contrat global de crédits de trésorerie. Il est habilité à procéder ultérieurement, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet ;
- ✓ **DE PRENDRE** l'engagement, au nom de la commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget primitif les sommes nécessaires au remboursement des échéances (intérêts).

Délibération N° 38/2026 : CIMETIÈRE 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ✓ **DE RETENIR** que le financement des gravures des plaques des cases des columbariums ne seront plus financées par la Mairie ;
- ✓ **DE RETENIR** que les gravures seront financées par les familles auprès de l'entreprise de pompes funèbres retenue ;
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Délibération N° 39/2026 : CANICULE – ACTIVATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ✓ **DE PRENDRE** connaissance des faits ;
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait le jeudi 2 juillet 2026

Le Maire,
Guy LAFOREST

